

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU

« Tentez de gagner une expérience exclusive au cœur du légendaire tournoi de tennis londonien »

Article 1 – Organismes du jeu :

La société Luxottica France dont le siège social est 80 route des Lucioles 06560 Valbonne, immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 334 705 332 ci-après « le Société Organisatrice », organise du 26 Mai 2025 10h00 au 25 Juin 2025 à 23h59 inclus, un jeu sur Internet intitulé « Tentez de gagner une expérience exclusive au cœur du légendaire tournoi de tennis londonien ».

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au 26 Mai 2025 résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice, des membres du personnel de Luxottica France, des propriétaires des magasins participants et des membres du personnel des sociétés partenaires à l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs familles (conjoint et enfant(s)).

Pour participer au jeu, le client doit :

- Acheter une paire de lunettes Polo Ralph Lauren en magasin (liste des magasins participants en annexe) ou sur internet pendant la période du jeu
- Scanner le QR code présent sur les flyers ou se connecter directement sur le site www.jeu-PoloRalphLauren-2025.fr entre le 26/05/2025 10h00 et le 25/06/2025 23h59
- Remplir le formulaire : nom, prénom, adresse email, âge
- Charger sa preuve d'achat
- Sélectionner le point de vente dans lequel l'achat de la paire de lunettes de Polo Ralph Lauren a été effectué
- Accepter les opt'in
- Cliquer sur « Je participe »

Le jeu est limité à une participation par achat, avec un maximum de 1 participation par personne (même adresse email ou nom et prénom) sur l'ensemble de la période de jeu.

Article 3 – Annonce du jeu :

Ce jeu est annoncé sur la page internet www.jeu-PoloRalphLauren-2025.fr et via un flyer remis dans les points de vente participants (liste des magasins en annexe).

L'achat de la paire Polo Ralph Lauren doit obligatoirement s'effectuer entre le 26 mai 2025 et le 25 juin 2025 dans un point de vente participant à l'opération.

Le site Internet sur lequel se déroulera l'inscription pour le concours tirage au sort ouvrira le 26 mai 2025 à 10h00 et fermera le 25 juin 2025 à 23h59.

Article 4 – Mode de désignation des gagnants :

Le Jeu fonctionne sur le principe de tirage au sort. Le « tirage au sort » se fait à la fin de la période du jeu concours et fait appel à un huissier de justice qui réalisera le tirage au sort. Par la suite, il adressera un procès-verbal de constat de tirage au sort.

Les participants jouant correctement lors de la période du jeu seront automatiquement inscrits pour le tirage au sort. La liste du tirage au sort est déposée auprès de l'Étude SAS LSL Commissaires de Justice dont l'adresse complète est précisée à l'Article 9 du présent Règlement.

Les participants doivent renseigner leurs données personnelles (nom, prénom, adresse email et âge) dans le formulaire ainsi que charger une preuve d'achat (facture ou ticket de caisse), ainsi que le lieu sur lequel l'achat de la paire a été effectuée sur la page du mini site de jeu.

Le participant sera immédiatement informé via un email de son inscription au tirage au sort.

Si les informations personnelles et la preuve d'achat sont conformes, l'inscription sera validée. Sinon, l'inscription sera annulée par la société organisatrice et sera considérée comme perdue.

Le tirage au sort s'effectuera au plus tard le 27 juin 2025.

S'il est désigné gagnant, il sera contacté par email le 30/06/2025 au plus tard et devra y répondre en communiquant son numéro de téléphone. L'email inclura les informations sur le gain et l'organisation du séjour. Nous enverrons jusqu'à 2 relances par mail afin de contacter le gagnant.

À partir du 02/07/2025, si le participant ne manifeste pas la réclamation du gain après les 2 relances, l'organisateur se réserve le droit de remettre la dotation au suppléant désigné lors du tirage au sort.

Article 5 – Définitions et valeurs des dotations :

Est mis en jeu 1 séjour pour 2 personnes majeures afin d'assister au tournoi de tennis de Wimbledon le 7 juillet 2025 d'une valeur commerciale approximative de 6 500 € TTC.

Chaque séjour comprend :

- Les transports vers Londres aller et retour depuis une gare proche du domicile du gagnant
- 2 nuits dans un hôtel 4* (ou similaire), en chambre double du 6 au 8 juillet 2025 avec petit déjeuner inclus
- 2 tickets Debenture afin d'assister aux matchs de tennis du tournoi de Wimbledon le lundi 7 juillet avec un accès à l'espace lounge. Les places sont idéalement situées sur les deux courts
- Les trajets entre l'hôtel et le club de tennis de Wimbledon

Chaque séjour ne comprend pas :

- Les transports et repas non mentionnés ci-dessus
- L'ETA (Electronic Travel Authorization) : qui est à la charge du gagnant et pour les deux participants. Les participants au séjour devront en faire la demande au plus tard 4 jours ouvrés avant la date du départ.

Pour profiter de son séjour, le gagnant et son accompagnant majeur doivent disposer des pièces d'identité et des autorisations nécessaires pour se rendre au Royaume-Uni.

Le gagnant et son accompagnant doivent aussi se conformer aux règles imposées par l'organisation du tournoi, en se conformant au dresscode exigé, par exemple.

En cas de non-conformité, le gain pourrait être désigné comme perdu.

Article 6 – Attribution de la dotation :

Lorsque le participant sera tiré au sort, il est ensuite informé via email.

Toute inscription erronée ou incomplète sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent Règlement, entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de sa participation et de ses gains. La société organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des participants et d'exercer des poursuites, le cas échéant. La société organisatrice se réserve le droit pour tous les participants de leur demander les preuves de leur participation : ticket de caisse original, et/ou de leur gain : copie de l'email de confirmation de gain.

Toute première manifestation d'un participant (contact par email à getcloserparis@tmsw.com – objet : Jeu Polo Ralph Lauren 2025) faite au-delà des 3 semaines après la fin du Jeu ne sera traitée par la société organisatrice.

Les gains sont attribués tels quels et ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur gain, ce dernier sera définitivement perdu et ne sera pas réattribué. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

Les gains ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. Le cas échéant, les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et utilisation des dotations sont à la charge des gagnants. De même, le cas échéant, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des gains mais non expressément prévus dans les gains resteront à la charge des gagnants.

S'agissant des gains, la responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des gains effectivement et valablement gagnés. La société organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles les gains sont éventuellement soumis ou à la sécurité des gains attribués. La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs gains.

Article 7 – Remplacement des dotations par l'organisateur :

La société organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeux et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

En cas de pénurie ou de problèmes d'acheminement de la marchandise, la société organisatrice se réserve le droit de modifier les dotations (détails en article 4) sous conditions de les remplacer par des dotations à minimum de même valeur.

Article 8 – Annulation & Modification :

La société organisatrice du jeu ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou à la modification du jeu seront dans ce cas, indiquées directement sur www.jeu-PoloRalphLauren-2025.fr et feront l'objet d'un avenant au présent règlement.

Article 9 – Dépôt & obtention du règlement :

Le présent Règlement est déposé auprès de l'Étude SAS LSL Commissaires de Justice 92 rue d'Angiviller 78120 RAMBOUILLET, et est disponible gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'accueil des magasins participants et sur www.jeu-PoloRalphLauren-2025.fr

Article 10 – Acceptation du règlement :

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du jeu.

Article 11 – Données personnelles :

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées directement auprès du gagnant et lui sont demandées avant son gain/participation à travers un formulaire :

- Nom
- Prénom
- Email
- Âge

Lors de la saisie d'informations dans un formulaire, les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. À défaut, la demande de participation au Jeu ne pourra pas être traitée.

Les données à caractère personnel sont collectées directement auprès du Participant et uniquement à des fins de gestion du jeu par le sous-traitant en charge de la mise en place du jeu.

Pour les finalités relatives aux contrôles des fraudes, au respect du présent Règlement et à la gestion des éliminations, des données à caractère personnel peuvent également être collectées de façon indirecte. Le Participant dispose alors des mêmes droits que pour les données collectées directement auprès de lui par la société organisatrice. Les traitements sont par ailleurs mis en œuvre dans le strict respect des dispositions du présent article.

Les traitements mis en œuvre sont juridiquement fondés sur l'exécution du présent Règlement de jeu et sur les intérêts légitimes de la société organisatrice à faire respecter le Règlement de jeu, à limiter les risques de fraudes et à analyser la participation au Jeu.

Peuvent accéder à vos données, dans la limite de leurs attributions :

- Les sous-traitants (et notamment ceux qui interviennent dans le cadre de la vérification de la validité du gain et la livraison des gains...);
- Le cas échéant, les auxiliaires de justice et les officiers ministériels dans le cadre de leur mission d'assistance juridique et de représentation en justice.

Les données collectées sont conservées pendant une durée de 6 mois à compter de la fin du Jeu, dans le respect des obligations légales et réglementaires qui s'imposent. Elles seront ensuite détruites par le sous-traitant en charge de la désignation des gagnants.

Cette durée peut être augmentée pour permettre à la société organisatrice l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Le Participant peut exercer ces droits en contactant notre délégué à la protection des données par email à l'adresse suivante : lattali@beavers-agency.fr. Un justificatif d'identité pourra lui être demandé. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

Article 11 : Exclusions

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Toute participation d'une personne mineure au Jeu sera exclue et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un lot.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des dispositions du présent Règlement.

La société organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de tout participant ne respectant pas totalement le Règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par le Participant sont invalides, erronées ou incomplètes ou toute personne troublant le bon déroulement du Jeu et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Jeu tel que décrit dans le présent Règlement ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur, étant précisé qu'aucune indemnité de quelle que sorte que ce soit ne pourra être demandée par son auteur à la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve également le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, des participations au Jeu ou l'attribution de tout ou partie des dotations, s'il apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelle que forme

et de quelque origine que ce soit, notamment technique, électronique ou informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s).

ANNEXE

Liste des magasins participants :

NOM CLIENT	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
OPTICAL PREMIUM	CENTRE COMMERCIAL LECLERC SORMIOU	13009	AIX EN PROVENCE
OPTIC 2000 MAISON BRACQ	62 GRANDE RUE	61000	ALENCON
YES EYE	4 RUE DU JEUDI	61000	ALENCON
OPTIC 2000	72 RUE HERGE	16000	ANGOULEME
OPTIC 2000 MAISON BRACQ	LA PIECE DU POTEAU	72610	ARCONNAY
ANGLE DE VUE OPTICIEN	11 BIS RUE MARCEL VIGNAUD	37420	AVOINE
OPTIC 2000 RETINE ET PUPILLE	6 RUE DU 3 AOUT 1944	35470	BAIN DE BRETAGNE
OPTICAL CENTER	PARC D'ACTIVITE CHATEAU GAILLARD	35470	BAIN DE BRETAGNE
LA LUNETTERIE BALARUCOISE	C C BALARRUC LOISIRS	34540	BALARUC
DHM - OPTIC 2000	CTRE CIAL POLE SUD	44115	BASSE GOULAIN
ALAIN AFFLELOU	5 AVE DU GENERAL LECLERC	06240	BEAULIEU
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	12 RUE RENE CHAR	25000	BESANCON
OPTIC 2000 OPTIQUE DE LA MUDE	21 RTE DE LA ROCHELLE	79000	BESSINES
NEW OPTICAL	ZAC DE LA DOMITIENNE	34500	BEZIERS
EYE SEE 29 - OPTIC 2000	CC GEANT ROUTE DE GOUESNOU	29200	BREST
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	99 RUE DE SIAM	29200	BREST
OPTIQUE ROCADE	447 ROUTE DU MEDOC	33520	BRUGES
OPTIQUE VILLEPARISIS	CTRE CIAL LECLERC	77270	BUSSY SAINT GEORGES
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	375 AV PAUL HENRI MOUTON	11000	CARCASSONNE
OPTIQUE DUIGOU MON OEIL !	11 RUE DES MARTYRS	29270	CARHAIX
ATOL	CENTRE COMMERCIAL AUCHAN	37170	CHAMBRAY LES TOURS
SOC	38 RUE ALBERT MATHIEU	50100	CHERBOURG
MANEO CHERBOURG	637 BOULEVARD DE L'EST	50110	CHERBOURG
OPTIQUE THOMAS - ATOL LES OPTICIENS	69 RTE DE CHEVERNY CC SUPER U	41700	CONTRES
OPTIQUE SURDITE BOURGMAYER	28 RUE DE LA HOUVE	57150	CREUTZWALD
MAISON BOBET	5 BIS AV WINSTON CHURCHILL	28100	DREUX
OPTICAL CENTER	ZAC LES CORALINES	28100	DREUX
IRIS OPTIQUE	CTRE CIAL CORA DREUX OUEST	28100	DREUX
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	16 RUE DES SABLES	85140	ESSARTS EN BOCAGE
GRANDVILLARS OPTIQUE	2 BIS RUE DU FORGERON	90600	GRANDVILLARS
ATOL GRASSE	C C LECLERC	06130	GRASSE

ATOL LES OPTICIENS	CC LECLERC	69290	GREZIEU LA VARENNE
LE COLLECTIF DES LUNETIERS	49 RUE CHARLES DE GAULLE	29820	GUILERS
OPTIC 2000 HERICOURT	ZAC EN SALOMON CENTRE LECLERC	70400	HERICOURT
JL OPTIQUE HYERES SAS	265 AVENUE MARIO BENARD	83400	HYERES
ATOL BRIOLLE DELEVERT	8 AV GAMBETTA	83400	HYERES
OPTIC 2000	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ	25250	ISLE SUR LE DOUBS
OPTIC 2000	CC LECLERC ZAC DE LA CRAU	13800	ISTRES
OPTIQUE DES FEES SAS	CENTRE COMMERCIAL SUPER U	35150	JANZE
OPTIQUE DE LA DURANCE	CTRE CIAL CARREFOUR MARKET	04700	LA BRILLANE
ATOL LES OPTICIENS	46 BIS ROUTE NATIONALE	41260	LA CHAUSSEE ST VICTOR
OPTIQUE E.LECLERC	ROUTE DE BAGOLES ZI DU PARC	61600	LA FERTE MACE
OPTICAL CENTER	28 FAUBOURG DE NANTES	35130	LA GUERCHE DE BRETAGNE
OPTIC 2000 DEFOREL-LEMONNIER	8 AVENUE DE LA LIBERATION	44620	LA MONTAGNE
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	2 RUE SALVADOR ALLENDE	85000	LA ROCHE SUR YON
OPTIC 2000	CC HYPER U ROUTE DE NANTES	85000	LA ROCHE SUR YON
LA ROCHELLE OPTIQUE	43 RUE SAINT YON	17000	LA ROCHELLE
OPTIC 2000 OPTIQUE DES MERCIERS	33 RUE DES MERCIERS	17000	LA ROCHELLE
OPTIC 2000	CCIAL L'AVENUE 83	83160	LA VALETTE
OPTIC 2000 LANESTER	CENTRE COMMERCIAL GEANT	56600	LANESTER
OPTIC 2000 LAVAL PEGASE	60 AV DE LA COMMU EUROPEENNE	53000	LAVAL
OPTIC 2000	1 ESPLANADE CHARLES DE GAULLE	83330	LE BEAUSSET
HB OPTIQUE - ATOL OPTICIENS	8 PLACE DE LA LIBERATION	36300	LE BLANC
OPTICAL STORE	175 RUE DES MEDARDS	30240	LE GRAU DU ROI
LES CREATEURS DE CONFORT VISUEL	ZAC DE L'ARDOISE	72000	LE MANS
LE PONTET OPTIC A AFFLELOU	C.CIAL AUCHAN	84130	LE PONTET
OPTIC 2000	47 AVENUE DE LA 1ERE DFL	83220	LE PRADET
ALAIN AFFLELOU	CENTRE COMMERCIAL LECLERC	30133	LES ANGLES
OPTIC 2000	3 ROUTE PRES DES COMBES	25500	LES FINS
PRAT OPTIC - OPTICAL CENTER	PARC DE L'ESPERANCE	14100	LISIEUX
QUEST OPTICAL	KERFILY	29280	LOCMARIA PLOUZANE
OPTIPOP	CC CARREFOUR	56100	LORIENT
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	24/26 BD COSMAO DUMANOIR	56100	LORIENT
ALAIN AFFLELOU	116 AV DES FRERES LUMIERES	69008	LYON
MANOSQUE VISION LISSAC	BLD MARECHAL JUIN	04100	MANOSQUE
ATOL MON OPTICIEN	CC HYPER U - LE LOREAU	28130	MAUGUIO
OPTICAL CENTER	ROUTE DE ROUEN	27300	MENNEVAL
ALAIN AFFLELOU	1100 ROUTE MONTPELLIER	30540	MILHAUD
MX STAUB SARL	RUE JOSEPH JACQUARD	14120	MONDEVILLE
FOUROUX OPTIQUE	1230 RUE DE L'ABEYE	82000	MONTAUBAN

LA MAISON DE L'OPTIQUE	117 PORTE DU QUERCY	47500	MONTAYRAL
OPTIQUE ST NICOLAS	CC LECLERC	86500	MONTMORILLON
MORDELLES OPTIQUE - OPTIC 2000	22 PLACE ST PIERRE	35310	MORDELLES
OPTIQUE GELLEE LAVALOU	1 PLACE DE VIARMES	29600	MORLAIX
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	16 RUE DES 15 FUSILLES	61400	MORTAGNE AU PERCHE
OPTIC 2000 MAISON BRACQ	8 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	61400	MORTAGNE AU PERCHE
LOOKY LUCK	CTRE CIAL DES BRASSEURS	67190	MUTZIG
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	49 RUE JULES GRANDJOUAN	44300	NANTES
EYES OPTIC	64 AVENUE ESPAGNE	11100	NARBONNE
JCNB	16 BD DELFINO	06300	NICE
OPTIC 2000 PERRIN	231 AV DE LA CALIFORNIE	06200	NICE
OPTIC 2000 CLAIRVUE	17 BD GORBELLA	06100	NICE
LE LUNETIER DU SUD	34 RUE PASTORELLI	06000	NICE
OPTIC 2000 - OPT DES TRENTE ORMEAUX	GALERIE MARCHANDE LECLERC	79000	NIORT
ÉCOUTER VOIR OPTIQUE MUTUALISTE	LA COUR ST CHRISTOPHE	44390	NORT SUR ERDRE
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	28 RUE ALEXIS LETOURNEAU	44170	NOZAY
PROVOPTIC	181 RUE D'ARTOIS	45160	OLIVET
VUE D'ORANGE	7 RUE SAINT MARTIN	84100	ORANGE
OPTIC 2000 PACE	CC CORA ZAC DE LA GIRAUDAIS	35740	PACE
HELIOS OPTIQUE	CC PLEIN SUD AUCHAN	34470	PERILS
OP OPTIQUE - OPTIC 2000	C C CARREFOUR	66000	PERPIGNAN
LES PRUNELLES DE PESSAC	28 AVENUE PASTEUR	33600	PESSAC
LISSAC	CC LES RIVAUX	13860	PEYROLLES
L'OPTICIENNE BIGOUDENE	1 RUE LOUIS MEHU	29120	PLOMEUR
OUEST OPTICAL	3 RUE JOSEPH LUSVEN	29830	PLOUDALMEZEAU
SARL VV OPTIQUE - CDL	CENTRE COMMERCIAL AUCHAN	86000	POITIERS
OPTIQUE LECLERC	93 RTE DE GENCA Y	86000	POITIERS
MG OPTICIENS	9 RUE GAMBETTA	27500	PONT AUDEMER
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	102 AVENUE DE LA LIBERATION	56300	PONTIVY
OPTIC 2000	C/C LECLERC	46090	PRADINES
OPTIC 2000 OPTIQUE BEAULIEU	CTRE CIAL HYPER U	17138	PUILBOREAU
DUO IRIS SAS	7 BOULEVARD DU GRAND MARCHE	21800	QUETIGNY
OPTIQUE GRAND MARCHE	C C GRAND QUETIGNY	21800	QUETIGNY
OPTIPOP	38 RUE KEREON	29000	QUIMPER
OPTIQUE LECLERC	CTRE CIAL LECLERC	29300	QUIMPERLE
MAXI VISION	4 RUE DE CHANZY	51100	REIMS
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	4 PLACE DU COLOMBIER	35000	RENNES

ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	C/C CLEUNAY	35000	RENNES CLEUNAY
E.LECLERC CLENNAY	CC CLEUNAY	35065	RENNES CLEUNAY
OPTIQUE E LECLERC	1 RUE DES CHARDONNES	41200	ROMORANTIN
A AFFLELOU	1 BD DES HUNAUDIERES	72230	RUAUDIN
OPTIQUE KRYS - LAURIC	CENTRE COMMERCIALE HYPER U	56890	SAINT AVE
SARL LG OPTIQUE - KRYS	44 AV DU GENERAL DE GAULLE	10410	SAINT PARRS AUX TERTRES
OPTIC 2000 - OPTIQUE FIEF MONTLOUIS	CTRE CIAL CARREFOUR	17100	SAINTES
EASY OPTICAL	47 RUE PERE COUDRIN	56370	SARZEAU
LECLERC OPTIQUE	90 ROUTE DU GENERAL DE GAULLE	67300	SCHILTIGHEIM
ALAIN AFFLELOU	22 AVENUE DU MARECHAL LECLERC	08200	SEDAN
KRYS - CDM OPTIQUE	CTRE CIAL HYPER U	68510	SIERENTZ
ALAIN AFFLELOU	ROUTE DE SAUSSINES	30250	SOMMIERES
SOPHIA VISION - OPTIC 2000	1755 ROUTE DES DOLLINES	06560	SOPHIA
SARL SOYAux OPTIQUE	258BIS AVE DU GENERAL DE GAULLE	16800	SOYAux
VABRES OPTICIENS	CC LECLERC RTE DE CONDRIEU	38370	ST CLAIR DU RHONES
ATHENA OPTIQUE	3 RUE ANDREI SAKHAROV	14280	ST CONTEST
SJDR OPTIQUE	AV PIERRE MENDES FRANCE	45140	ST JEAN DE LA RUELLE
OPTIC 2000 - GUILLAUME OPT	51, AVENUE DE LA REPUBLIQUE	44600	ST NAZAIRE
ATOL LES OPTICIENS	10 ALLEE DE BORDENAVE	64990	ST PIERRE IRUBE
ALAIN AFFLELOU	ZONE COMMERCIALE DE KERINGANT	22700	ST QUAY PERROS
OPTIQUE E LECLERC	CC LECLERC	40230	ST VINCENT DE TYROSSE
TERRITOIRE OPTIQUE	C C SUPER U	25410	ST VIT
OPTICIEN KRYS	2 RUE DES RUCHERS	25410	ST VIT
OPTIKA	121 ROUTE DES ROMAINS	67200	STRASBOURG
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	27 RUE DE LA HAUTE MONTEE	67000	STRASBOURG
ATOL LES OPTICIENS BLEU OPT	72 AV G.LECLERC-PALAIS LIBERTE	83000	TOULON
JL OPTIC MAYOL	C.CIAL MAYOL	83000	TOULON
ECOUTER VOIR OPT MUTUALISTE	3 RUE DE METZ	31000	TOULOUSE
TOURLAVILLE DISTRIBUTION	CC LECLERC	50110	TOURLAVILLE
L'OPTICIEN CONCEPT 1	CC L'HEURE TRANQUILLE	37200	TOURS
OPTIC 2000	65 RUE NATIONALE	37000	TOURS
ECOUTER VOIR LES OPT MUTUALISTES	ZI PONT DES CHARETTES, BAT 3 RDC	30700	UZES
OPTIQUE PERICAT	8 R DU GENERAL DE GAULLE	41100	VENDOME
KRYS OPTIQUE	129 RUE DES TROIS MAILLETS	27130	VERNEUIL SUR AVRE
BRACQ OPTICIENS	10 PL DE L HOTEL DE VILLE	72320	VIBRAYE
LISSAC	4 RUE DE L'HOTEL DES POSTES	03200	VICHY
BD OPTIC-VISION STORE	4 PLACE DE LA LIBERATION	77600	VILLEPARISIS
OPTIC 2000	CC CARREFOUR MARKET	83560	VIN ON SUR VERDON

L'ATELIER DE FLO

58 RUE HONENGOEFF

67310

WASSELONE